Sujet : [INTERNET] Extension de la réserve du marais d'Yves
De : Irani <aliceirani@gmail.com>
Date : 30/11/2021 15:55
Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Je suis favorable au projet d'extension de la Réserve naturelle du marais d'Yves.

Merci

Alice Irani

Sujet : [INTERNET] projet d'extension de la RNN Yves-Enquête publique
De : Didier Gahéry <didiergahery@gmail.com>
Date : 30/11/2021 15:44
Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr
Copie à : secretaire@carrelets-charentais.com

Pièces jointes :

img275.pdf 30 octets

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !
Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la «Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves», pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la «protection de la biodiversité» qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'«experts», su respecter et préserver la *biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux* que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des «scientifiques» et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

Nom : GAHÉRY Prénom : Didier

Adresse : 4 b impasse André Dulin les Bouhleurs Yves 17340

Mail : didier.gahery@gmail.com

Téléphone : 06 71 74 74 66

Signature :

Destinataires : copie à secretaire@carrelets-charentais.com
Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr
Mairie d'Yves à l'adresse : mairie-yves@wanadoo.fr
Mairie de Fouras à l'adresse : *mairie@fouras-les-bains.fr*

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

Sujet : [INTERNET] Accès littoral YVES
De : François LAYNAUD <francoislaynaud1@gmail.com>
Date : 30/11/2021 15:40
Pour : secretaire@carrelets-charentais.com
Copie à : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Bonjour, veuillez trouver en PJ la pétion signée pour l'accès libre au littoral.
CDT. F. LAYNAUD

LPO.jpg

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !
Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la «Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves», pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la «protection de la biodiversité» qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'«experts», su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des «scientifiques» et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

Nom : LAYNAUD Prénom : François
Adresse : 2, place André HESSE 17340 Chatelaillon
Mail : francoislaynaud1@gmail.com
Téléphone : .....
Signature :

Destinataires : copie à secretaire@carrelets-charentais.com
Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr
Mairie d'Yves à l'adresse : mairie-yves@wanadoo.fr
Mairie de Fouras à l'adresse : mairie@fouras-les-bains.fr

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

Pièces jointes

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !
Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la «Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves», pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la «protection de la biodiversité» qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'«experts», su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des «scientifiques» et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

Nom : LAYNAUD Prénom : François

Adresse : 2, place André HESSE 17340 Châtelaillon

Mail : francoislaynaud-1@gmail.com

Téléphone : .....

Signature :

Destinataires : copie à secretaire@carrelets-charentais.com
Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr
Mairie d'Yves à l'adresse : mairie-yves@wanadoo.fr
Mairie de Fouras à l'adresse : mairie@fouras-les-bains.fr

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

Sujet : [INTERNET] projet d'extension de la RNN Yves-Enquête publique
De : Didier Gahéry <didiergahery@gmail.com>
Date : 30/11/2021 15:35
Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr
Copie à : secretaire@carrelets-charentais.com

Pièces jointes :

img272.pdf	30 octets

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !
Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la «Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves», pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la «protection de la biodiversité» qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'«experts», su respecter et préserver la *biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux* que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des «scientifiques» et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

Nom : Gahéry ..... Prénom : Martine .....

Adresse : 4 B impasse André Dulin - Les Bouchoeurs - 17340 Yves

Mail : martinegahery@gmail.com .....

Téléphone : 06 25 57 05 94 ....

Signature : Gahéry

Destinataires : copie à secretaire@carrelets-charentais.com
Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr
Mairie d'Yves à l'adresse : mairie-yves@wanadoo.fr
Mairie de Fouras à l'adresse : *mairie@fouras-les-bains.fr*

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

Sujet : [INTERNET] projet d'extension de la RNN Yves-enquête publique
De : Martine Gahéry <martinegahery@gmail.com>
Date : 30/11/2021 15:25
Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

— Pièces jointes :

img272.pdf 30 octets

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !
Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la «Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves», pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la «protection de la biodiversité» qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'«experts», su respecter et préserver la *biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux* que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des «scientifiques» et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

Nom : Gabory ..... Prénom : Martine .....

Adresse : 4 B impasse André Dulin - Les Bouchaux - 17310 Yves

Mail : martinegabory@gmail.com .....

Téléphone : 06 25 57 05 94

Signature :

Destinataires : copie à secretaire@carrelets-charentais.com
Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr
Mairie d'Yves à l'adresse : mairie-yves@wanadoo.fr
Mairie de Fouras à l'adresse : *mairie@fouras-les-bains.fr*

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

Sujet : [INTERNET] Réserve naturelle du marais d' Yves
De : philippe champon <philippe.champon@wanadoo.fr>
Date : 30/11/2021 14:52
Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Je suis favorable à l'extension de la réserve naturelle du Marais d'Yves

Sujet : [INTERNET] extension marais d'Yves
De : Jacqueline Bascou <jacqueline.bascou@orange.fr>
Date : 30/11/2021 14:47
Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Au Préfet de Charente Maritime, représentant de l'état et des citoyens

Il est d'une grande urgence de compenser l'extension des surfaces bitumées qui ne cesse de croitre et l'extension des réserves naturelles pour compenser et sauvegarder des biotopes et les espèces qui y vivent. Les marais sont des biotopes particuliers car très riches mais aussi très fragiles. La survie d'espèces migratrices qui y séjournent est dépendante de ces réserves.

Alors, merci de donner votre accord pour l'extension du marais d'Yves en Charente Maritime.

Avec mon profond respect pour votre fonction.

Bien à vous, Mme Bascou

Sujet : [INTERNET] extension réserve du marais d'Yves
De : "Forestier Arlette" <arlette-forestier@orange.fr>
Date : 30/11/2021 14:23
Pour : <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Nous sommes vivement favorables à l'extension de le Réserve Naturelle du Marais d'Yves et souhaiterions être tenus informés de l'avancement de ce projet.
Qu'un tel site agrandi et préservé voie le jour !
Bien à vous.
Famille Forestier
397 corniche Kennedy
Marseille

Sujet : [INTERNET] Enquête publique : projet d'extension de la Réserve naturelle du marais d'Yves
De : sophie <sophie.deblois@free.fr>
Date : 30/11/2021 12:42
Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Bonjour

Je suis favorable au projet d'extension de la Réserve naturelle du marais d'Yves .

Cordialement

Sophie RENAUD

Sujet : [INTERNET] Enquete publique pour l'extension dela réserve nationale du mariais d'Yves
De : Alfred fredal <micpla4@gmail.com>
Date : 30/11/2021 12:23
Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Marie Lefebvre, travailleur social en retraite
3 rue Brioutel
79500 Melle

Le projet d'extension de la réserve du marais d'Yves est nécessaire localement en raison du contexte, mais aussi du fait de la grande dégradation des milieux naturels en France et surtout le littoral à la fois du fait des tempêtes mais surtout des aménagements urbains et des pollutions agricoles qui durent depuis des décennies sans diminution.
J'y suis totalement FAVORABLE,
C'est un lieu privilégié pour les oiseaux migrateurs et locaux, pour la flore sauvage,
Conforter et agrandir cette zone, sur terre et sur mer est un projet ambitieux nécessaire à la biodiversité.
Elle n'empêchera pas le travail des "paysans" de la mer.
Elle permettra une approche plus importante des problématiques de protection de l'environnement par la découverte sur site et la pédagogie.
Le maintien de la piste cyclable est un atout complémentaire pour permettre au public de mieux "approcher" des lieux totalement naturels préservés.

Sujet : [INTERNET] Projet d'extension de la Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves - Enquête publique
De : "Jean-Charles KOENIG" <Jean-Charles.Koenig@laposte.net>
Date : 30/11/2021 11:19
Pour : <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>
Copie à : "ROBLIN Didier" <mairie-yves@wanadoo.fr>, "COIRIER Daniel" <mairie@fouras-les-bains.fr>

Mortagne, le mardi 30 novembre 2021, 11h12

Monsieur le Préfet de Charente Maritime,
Monsieur le Maire de Fouras les Bains,
Monsieur le Maire de Yves,

Je vous prie de trouver en pièces jointes les pétitions relatives au Projet d'extension de la Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves qui m'ont été remises à votre intention par :

- **Mme Alexandra BLEVANUS**
- **Mme Cécile RIVET**
- **M. Christophe ESPIOT**
- **Mme Géronine FLEURY**
- **Mme Gwendoline MAINGUET**
- **Mme Morgane GODON**
- **Mme Mylène BOURREAU**
- **Mme Nathalie GUERILLON**
- **M. Roland ROUX**
- **M. Steven POIRIER**
- **M. Yoan AUMOUSSAUD**
- **M. Yoann GRIGUET**

Je vous en souhaite bonne réception,

Cordialement,

Jean-Charles KOENIG
21 rue Jean PERRY - Mortagne
17290 THAIRÉ D'AUNIS
Mobile :+33 (0)6 12 18 02 07

— Pièces jointes :

Alexandra BLEVANUS.pdf	30 octets
Cécile RIVET.pdf	30 octets
Christophe ESPIOT.pdf	30 octets
Géronine FLEURY.pdf	30 octets
Gwendolyne MAINGUET.pdf	30 octets

⚠ **IL Y A URGENCE !!** ⚠

ACCÈS AU BORD DE MER BIENTÔT DÉFINITIVEMENT INTERDIT DANS LA BAIE D'YVES ET L'ANSE DE FOURAS !

- Nous, les promeneurs, les pêcheurs, les joggeurs, les familles, dans quelques temps (1 an maximum), nous n'aurons plus le droit de faire ce que nous faisons aujourd'hui, ici-même.
- Les hautes autorités de l'état, vont faire passer la zone qui va de la maison de retraite de Fouras au restaurant La Havane aux Boucholeurs, en revenant le long de la 4 voies jusqu'au Ball-Trap de Fouras, les Valines et la maison de retraite via l'île d'Aix, en Réserve Naturelle Nationale (1300ha).
- De ce fait, interdiction de faire du bateau, de se baigner, de se promener et de promener son chien, de pêcher à pied ou encore d'aller aux pontons situés sur la baie d'Yves, l'anse de Fouras.

La pêche aux pontons, le jogging, la promenade avec son chien, c'est FINI, FINI, FINI !

Venez exprimer votre opposition à ce projet en participant à
l'ENQUETE PUBLIQUE A LA MAIRIE DE YVES ET DE FOURAS AUX HORAIRES D'OUVERTURE DU 16/11 AU 16/12/2021

VENEZ EN DÉBATTRE
Le 10 décembre 2021 à 18H30
Salle du Ball-Trap de Châtelaillon

Association Tous Unis pour la Défense de l'Anse de FOURAS.
T.U.D.A.F.
Mail : asso.def.anse.fouras@gmail.com
Tel : 06 13 41 92 18

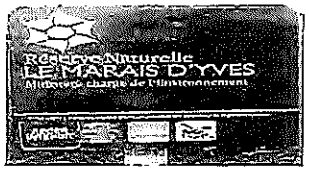

Cette pancarte bientôt sur tout notre littoral

Comme vos masques ne jetez pas cette affiche sur la voie publique

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !
Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la «Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves», pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la «protection de la biodiversité» qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'«experts», su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des «scientifiques» et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

Nom : Blavanus ..... Prénom : alescandra .....

Adresse : 3 rue des Novettes 17330 Yves .....

Mail : .....

Téléphone : 07 86 395666 .....

Signature : Blavanus

Destinataires : copie à secretaire@carrelets-charentais.com
Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr
Mairie d'Yves à l'adresse : mairie-yves@wanadoo.fr
Mairie de Fouras à l'adresse : mairie@fouras-les-bains.fr

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

⚠ **IL Y A URGENCE !!** ⚠

ACCÈS AU BORD DE MER BIENTOT DÉFINITIVEMENT INTERDIT DANS LA BAIE D'YVES ET L'ANSE DE FOURAS !

- Nous, les promeneurs, les pêcheurs, les joggeurs, les familles, dans quelques temps (1 an maximum), nous n'aurons plus le droit de faire ce que nous faisons aujourd'hui, ici-même.
- Les hautes autorités de l'état, vont faire passer la zone qui va de la maison de retraite de Fouras au restaurant La Havane aux Boucholeurs, en revenant le long de la 4 voies jusqu'au Ball-Trap de Fouras, les Valines et la maison de retraite via l'île d'Aix, en Réserve Naturelle Nationale (1300ha).
- De ce fait, interdiction de faire du bateau, de se baigner, de se promener et de promener son chien, de pêcher à pied ou encore d'aller aux pontons situés sur la baie d'Yves, l'anse de Fouras.

La pêche aux pontons, le jogging, la promenade avec son chien, c'est FINI, FINI, FINI !

Venez exprimer votre opposition à ce projet en participant à l'ENQUETE PUBLIQUE A LA MAIRIE DE YVES ET DE FOURAS AUX HORAIRES D'OUVERTURE DU 16/11 AU 16/12/2021

VENEZ EN DÉBATTRE
Le 10 décembre 2021 à 18H30
Salle du Ball-Trap de Châtelaillon

Association Tous Unis pour la Défense de l'Anse de FOURAS.
T.U.D.A.F.
Mail : asso.def.anse.fouras@gmail.com
Tel : 06 13 41 92 18

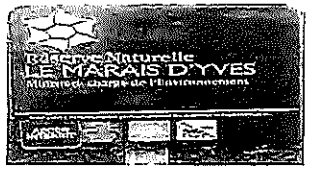

Cette pancarte bientôt sur tout notre littoral

Comme vos masques ne jetez pas cette affiche sur la voie publique

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !
Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la «Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves», pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la «protection de la biodiversité» qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'«experts», su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des «scientifiques» et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

Nom : Rivet Prénom : Cécile

Adresse : 2 rue du Rochat 17411 St Martin de Re

Mail : rivet.cecile@gmail.com

Téléphone : 06 81 67 87 11

Signature :

Destinataires : copie à secretaire@carrelets-charentais.com
Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr
Mairie d'Yves à l'adresse : mairie-yves@wanadoo.fr
Mairie de Fouras à l'adresse : mairie@fouras-les-bains.fr

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

⚠ **IL Y A URGENCE !!** ⚠

ACCÈS AU BORD DE MER BIENTOT DÉFINITIVEMENT INTERDIT DANS LA BAIE D'YVES ET L'ANSE DE FOURAS !

- Nous, les promeneurs, les pêcheurs, les joggeurs, les familles, dans quelques temps (1 an maximum), nous n'aurons plus le droit de faire ce que nous faisons aujourd'hui, ici-même.
- Les hautes autorités de l'état, vont faire passer la zone qui va de la maison de retraite de Fouras au restaurant La Havane aux Boucholeurs, en revenant le long de la 4 voies jusqu'au Ball-Trap de Fouras, les Valines et la maison de retraite via l'île d'Aix, en Réserve Naturelle Nationale (1300ha).
- De ce fait, interdiction de faire du bateau, de se baigner, de se promener et de promener son chien, de pêcher à pied ou encore d'aller aux pontons situés sur la baie d'Yves, l'anse de Fouras.

La pêche aux pontons, le jogging, la promenade avec son chien, c'est FINI, FINI, FINI !

Venez exprimer votre opposition à ce projet en participant à
l'ENQUETE PUBLIQUE A LA MAIRIE DE YVES ET DE FOURAS AUX HORAIRES D'OUVERTURE DU 16/11 AU 16/12/2021

VENEZ EN DÉBATTRE
Le 10 décembre 2021 à 18H30
Salle du Ball-Trap de Châtelaillon

Association Tous Unis pour la Défense de l'Anse de FOURAS.
T.U.D.A.F.
Mail : asso.def.anse.fouras@gmail.com
Tel : 06 13 41 92 18

Cette pancarte bientôt sur tout notre littoral

Comme vos masques ne jetez pas cette affiche sur la voie publique

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !
Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la «Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves», pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la «protection de la biodiversité» qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'«experts», su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des «scientifiques» et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

Nom : ESPIOT Prénom : christophe

Adresse : 4 B rue du château d'eau THAIRE

Mail : .....

Téléphone : 06 82 43 12 03

Signature :

Destinataires : copie à secretaire@carrelets-charentais.com
Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr
Mairie d'Yves à l'adresse : mairie-yves@wanadoo.fr
Mairie de Fouras à l'adresse : mairie@fouras-les-bains.fr

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

⚠ **IL Y A URGENCE !!** ⚠

ACCÈS AU BORD DE MER BIENTOT DÉFINITIVEMENT INTERDIT DANS LA BAIE D'YVES ET L'ANSE DE FOURAS !

- Nous, les promeneurs, les pêcheurs, les joggeurs, les familles, dans quelques temps (1 an maximum), nous n'aurons plus le droit de faire ce que nous faisons aujourd'hui, ici-même.
- Les hautes autorités de l'état, vont faire passer la zone qui va de la maison de retraite de Fouras au restaurant La Havane aux Boucholeurs, en revenant le long de la 4 voies jusqu'au Ball-Trap de Fouras, les Valines et la maison de retraite via l'île d'Aix, en Réserve Naturelle Nationale (1300ha).
- De ce fait, interdiction de faire du bateau, de se baigner, de se promener et de promener son chien, de pêcher à pied ou encore d'aller aux pontons situés sur la baie d'Yves, l'anse de Fouras.

La pêche aux pontons, le jogging, la promenade avec son chien, c'est FINI, FINI, FINI !

Venez exprimer votre opposition à ce projet en participant à
l'ENQUETE PUBLIQUE A LA MAIRIE DE YVES ET DE FOURAS AUX HORAIRES D'OUVERTURE DU 16/U AU 16/12/2021

VENEZ EN DÉBATTRE
Le 10 décembre 2021 à 18H30
Salle du Ball-Trap de Châtelaillon

Association Tous Unis pour la Défense de l'Anse de FOURAS.
T.U.D.A.F.
Mail : asso.def.anse.fouras@gmail.com
Tel : 06 13 41 92 18

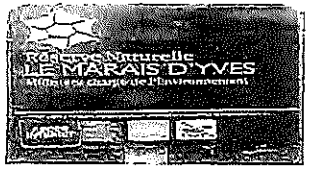

Cette pancarte bientôt sur tout notre littoral

Comme vos masques ne jetez pas cette affiche sur la voie publique

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !
Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la «Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves», pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la «protection de la biodiversité» qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'«experts», su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des «scientifiques» et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

Nom : FLEURY ..... Prénom : Géronine .....

Adresse : 2 impasse de l'église 17220 La Jarrie .....

Mail : .....

Téléphone : 06 08 01 56 58 .....

Signature :

Destinataires : copie à secretaire@carrelets-charentais.com
Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr
Mairie d'Yves à l'adresse : mairie-yves@wanadoo.fr
Mairie de Fouras à l'adresse : mairie@fouras-les-bains.fr

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

⚠ **IL Y A URGENCE !!** ⚠

ACCÈS AU BORD DE MER BIENTOT DÉFINITIVEMENT INTERDIT DANS LA BAIE D'YVES ET L'ANSE DE FOURAS !

- Nous, les promeneurs, les pêcheurs, les joggeurs, les familles, dans quelques temps (1 an maximum), nous n'aurons plus le droit de faire ce que nous faisons aujourd'hui, ici-même.
- Les hautes autorités de l'état, vont faire passer la zone qui va de la maison de retraite de Fouras au restaurant La Havane aux Boucholeurs, en revenant le long de la 4 voies jusqu'au Ball-Trap de Fouras, les Valines et la maison de retraite via l'île d'Aix, en Réserve Naturelle Nationale (1300ha).
- De ce fait, interdiction de faire du bateau, de se baigner, de se promener et de promener son chien, de pêcher à pied ou encore d'aller aux pontons situés sur la baie d'Yves, l'anse de Fouras.

La pêche aux pontons, le jogging, la promenade avec son chien, c'est FINI, FINI, FINI !

Venez exprimer votre opposition à ce projet en participant à
l'ENQUETE PUBLIQUE A LA MAIRIE DE YVES ET DE FOURAS AUX HORAIRES D'OUVERTURE DU 16/11 AU 16/12/2021

VENEZ EN DÉBATTRE
Le 10 décembre 2021 à 18H30
Salle du Ball-Trap de Châtelaillon

Association Tous Unis pour la Défense de l'Anse de FOURAS.
T.U.D.A.F.
Mail : asso.def.anse.fouras@gmail.com
Tel : 06 13 41 92 18

Cette pancarte bientôt sur tout notre littoral

Comme vos masques ne jetez pas cette affiche sur la voie publique

---

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !
Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la «Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves», pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la «protection de la biodiversité» qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'«experts», su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des «scientifiques» et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

Nom : Mainguet Prénom : Wendalyn
Adresse : 3 rue des mouettes Yves 17340
Mail :
Téléphone : 06 16 21 34 90
Signature : Mainguet

Destinataires : copie à secretaire@carrelets-charentais.com
Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr
Mairie d'Yves à l'adresse : mairie-yves@wanadoo.fr
Mairie de Fouras à l'adresse : mairie@fouras-les-bains.fr

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves – Enquête publique »

⚠ **IL Y A URGENCE !!** ⚠

ACCÈS AU BORD DE MER BIENTOT DÉFINITIVEMENT INTERDIT DANS LA BAIE D'YVES ET L'ANSE DE FOURAS !

- Nous, les promeneurs, les pêcheurs, les joggeurs, les familles, dans quelques temps (1 an maximum), nous n'aurons plus le droit de faire ce que nous faisons aujourd'hui, ici-même.
- Les hautes autorités de l'état, vont faire passer la zone qui va de la maison de retraite de Fouras au restaurant La Havane aux Boucholeurs, en revenant le long de la 4 voies jusqu'au Ball-Trap de Fouras, les Valines et la maison de retraite via l'île d'Aix, en Réserve Naturelle Nationale (1300ha).
- De ce fait, interdiction de faire du bateau, de se baigner, de se promener et de promener son chien, de pêcher à pied ou encore d'aller aux pontons situés sur la baie d'Yves, l'anse de Fouras.

La pêche aux pontons, le jogging, la promenade avec son chien, c'est FINI, FINI, FINI !

Venez exprimer votre opposition à ce projet en participant à
l'ENQUETE PUBLIQUE A LA MAIRIE DE YVES ET DE FOURAS AUX HORAIRES D'OUVERTURE DU 16/11 AU 16/12/2021

VENEZ EN DÉBATTRE
Le 10 décembre 2021 à 18H30
Salle du Ball-Trap de Châtelaillon

Association Tous Unis pour la Défense de l'Anse de FOURAS.
T.U.D.A.F.
Mail : asso.def.anse.fouras@gmail.com
Tel : 06 13 41 92 18

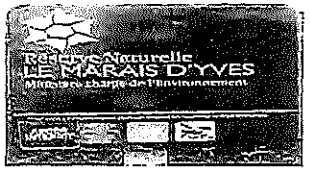

Cette pancarte bientôt sur tout notre littoral

Comme vos masques ne jetez pas cette affiche sur la voie publique

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !
Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la «Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves», pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la «protection de la biodiversité» qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'«experts», su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des «scientifiques» et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

Nom : Godon ..... Prénom : Morgane .....

Adresse : 3 Rue de mouette .....

Mail : .....

Téléphone : .....

Signature : Mgodon

Destinataires : copie à secretaire@carrelets-charentais.com
Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr
Mairie d'Yves à l'adresse : mairie-yves@wanadoo.fr
Mairie de Fouras à l'adresse : mairie@fouras-les-bains.fr

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

⚠ **IL Y A URGENCE !!** ⚠

ACCÈS AU BORD DE MER BIENTOT DÉFINITIVEMENT INTERDIT DANS LA BAIE D'YVES ET L'ANSE DE FOURAS !

- Nous, les promeneurs, les pêcheurs, les joggeurs, les familles, dans quelques temps (1 an maximum), nous n'aurons plus le droit de faire ce que nous faisons aujourd'hui, ici-même.
- Les hautes autorités de l'état, vont faire passer la zone qui va de la maison de retraite de Fouras au restaurant La Havane aux Boucholeurs, en revenant le long de la 4 voies jusqu'au Ball-Trap de Fouras, les Valines et la maison de retraite via l'île d'Aix, en Réserve Naturelle Nationale (1300ha).
- De ce fait, interdiction de faire du bateau, de se baigner, de se promener et de promener son chien, de pêcher à pied ou encore d'aller aux pontons situés sur la baie d'Yves, l'anse de Fouras.

La pêche aux pontons, le jogging, la promenade avec son chien, c'est FINI, FINI, FINI !

Venez exprimer votre opposition à ce projet en participant à
l'ENQUETE PUBLIQUE A LA MAIRIE DE YVES ET DE FOURAS AUX HORAIRES D'OUVERTURE DU 16/11 AU 16/12/2021

VENEZ EN DÉBATTRE
Le 10 décembre 2021 à 18H30
Salle du Ball-Trap de Châtelaillon

Association Tous Unis pour la Défense de l'Anse de FOURAS.
T.U.D.A.F.
Mail : asso.def.anse.fouras@gmail.com
Tel : 06 13 41 92 18

Réserve Naturelle LE MARAIS D'YVES
Ministère chargé de l'Environnement

Cette pancarte bientôt sur tout notre littoral

Comme vos masques ne jetez pas cette affiche sur la voie publique

---

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !
Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la «Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves», pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la «protection de la biodiversité» qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'«experts», su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des «scientifiques» et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

Nom : Bourreau ..... Prénom : Mylène .....
Adresse : 7 Rue des mouette ..... 17580 Yves .....
Mail : .....
Téléphone : .....
Signature : Mylène

Destinataires : copie à secretaire@carrelets-charentais.com
Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr
Mairie d'Yves à l'adresse : mairie-yves@wanadoo.fr
Mairie de Fouras à l'adresse : mairie@fouras-les-bains.fr

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

⚠ **IL Y A URGENCE !!** ⚠

ACCÈS AU BORD DE MER BIENTOT DÉFINITIVEMENT INTERDIT DANS LA BAIE D'YVES ET l'ANSE DE FOURAS !

- Nous, les promeneurs, les pêcheurs, les joggeurs, les familles, dans quelques temps (1 an maximum), nous n'aurons plus le droit de faire ce que nous faisons aujourd'hui, ici-même.
- Les hautes autorités de l'état, vont faire passer la zone qui va de la maison de retraite de Fouras au restaurant La Havane aux Boucholeurs, en revenant le long de la 4 voies jusqu'au Ball-Trap de Fouras, les Valines et la maison de retraite via l'île d'Aix, en Réserve Naturelle Nationale (1300ha).
- De ce fait, interdiction de faire du bateau, de se baigner, de se promener et de promener son chien, de pêcher à pied ou encore d'aller aux pontons situés sur la baie d'Yves, l'anse de Fouras.

La pêche aux pontons, le jogging, la promenade avec son chien, c'est FINI, FINI, FINI !

Venez exprimer votre opposition à ce projet en participant à l'ENQUETE PUBLIQUE A LA MAIRIE DE YVES ET DE FOURAS AUX HORAIRES D'OUVERTURE DU 16/11 AU 16/12/2021

VENEZ EN DÉBATTRE
Le 10 décembre 2021 à 18H30
Salle du Ball-Trap de Châtelaillon

Association Tous Unis pour la Défense de l'Anse de FOURAS.
T.U.D.A.F.
Mail : asso.def.anse.fouras@gmail.com
Tel : 06 13 41 92 18

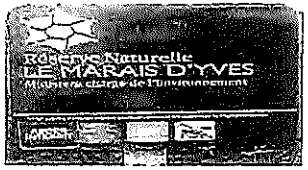

Cette pancarte bientôt sur tout notre littoral

Comme vos masques ne jetez pas cette affiche sur la voie publique

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !
Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la «Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves», pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la «protection de la biodiversité» qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'«experts», su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des «scientifiques» et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

Nom : Guérillon Prénom : Nathalie

Adresse : 7 rue de la Saulle Nieul Sur Mer

Mail : .....

Téléphone : 06 03 40 44 58

Signature :

Destinataires : copie à secretaire@carrelets-charentais.com
Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr
Mairie d'Yves à l'adresse : mairie-yves@wanadoo.fr
Mairie de Fouras à l'adresse : mairie@fouras-les-bains.fr

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

⚠ **IL Y A URGENCE !!** ⚠

ACCÈS AU BORD DE MER BIENTOT DÉFINITIVEMENT INTERDIT DANS LA BAIE D'YVES ET l'ANSE DE FOURAS !

- Nous, les promeneurs, les pêcheurs, les joggeurs, les familles, dans quelques temps (1 an maximum), nous n'aurons plus le droit de faire ce que nous faisons aujourd'hui, ici-même.
- Les hautes autorités de l'état, vont faire passer la zone qui va de la maison de retraite de Fouras au restaurant La Havane aux Boucholeurs, en revenant le long de la 4 voies jusqu'au Ball-Trap de Fouras, les Valines et la maison de retraite via l'île d'Aix, en Réserve Naturelle Nationale (1300ha).
- De ce fait, interdiction de faire du bateau, de se baigner, de se promener et de promener son chien, de pêcher à pied ou encore d'aller aux pontons situés sur la baie d'Yves, l'anse de Fouras.

La pêche aux pontons, le jogging, la promenade avec son chien, c'est FINI, FINI, FINI !

Venez exprimer votre opposition à ce projet en participant à l'ENQUETE PUBLIQUE A LA MAIRIE DE YVES ET DE FOURAS AUX HORAIRES D'OUVERTURE DU 16/11 AU 16/12/2021

VENEZ EN DÉBATTRE
Le 10 décembre 2021 à 18H30
Salle du Ball-Trap de Châtelaillon

Association Tous Unis pour la Défense de l'Anse de FOURAS.
T.U.D.A.F.
Mail : asso.def.anse.fouras@gmail.com
Tel : 06 13 41 92 18

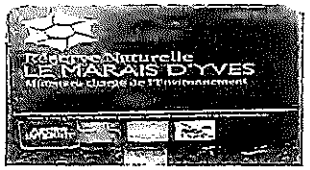

Cette pancarte bientôt sur tout notre littoral

Comme vos masques ne jetez pas cette affiche sur la voie publique

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !
Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la «Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves», pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la «protection de la biodiversité» qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'«experts», su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des «scientifiques» et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

Nom : ROUX Prénom : ROLAND

Adresse : 3 rue des Rouettes 17340 Yves

Mail : .....

Téléphone : .....

Signature : ROUX

Destinataires : copie à secretaire@carrelets-charentais.com
Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr
Mairie d'Yves à l'adresse : mairie-yves@wanadoo.fr
Mairie de Fouras à l'adresse : mairie@fouras-les-bains.fr

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

⚠ **IL Y A URGENCE !!** ⚠

ACCÈS AU BORD DE MER BIENTOT DÉFINITIVEMENT INTERDIT DANS LA BAIE D'YVES ET L'ANSE DE FOURAS !

- Nous, les promeneurs, les pêcheurs, les joggeurs, les familles, dans quelques temps (1 an maximum), nous n'aurons plus le droit de faire ce que nous faisons aujourd'hui, ici-même.
- Les hautes autorités de l'état, vont faire passer la zone qui va de la maison de retraite de Fouras au restaurant La Havane aux Boucholeurs, en revenant le long de la 4 voies jusqu'au Ball-Trap de Fouras, les Valines et la maison de retraite via l'île d'Aix, en Réserve Naturelle Nationale (1300ha).
- De ce fait, interdiction de faire du bateau, de se baigner, de se promener et de promener son chien, de pêcher à pied ou encore d'aller aux pontons situés sur la baie d'Yves, l'anse de Fouras.

La pêche aux pontons, le jogging, la promenade avec son chien, c'est FINI, FINI, FINI !

Venez exprimer votre opposition à ce projet en participant à
l'ENQUETE PUBLIQUE A LA MAIRIE DE YVES ET DE FOURAS AUX HORAIRES D'OUVERTURE DU 16/11 AU 16/12/2021

VENEZ EN DÉBATTRE
Le 10 décembre 2021 à 18H30
Salle du Ball-Trap de Châtelaillon

Association Tous Unis pour la Défense de l'Anse de FOURAS.
T.U.D.A.F.
Mail : asso.def.anse.fouras@gmail.com
Tel : 06 13 41 92 18

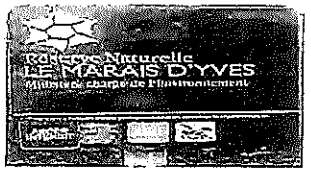

Cette pancarte bientôt sur tout notre littoral

Comme vos masques ne jetez pas cette affiche sur la voie publique

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !
Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la «Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves», pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la «protection de la biodiversité» qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'«experts», su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des «scientifiques» et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

Nom : POIRIER Prénom : STEVEN

Adresse : 3 Rue des Mouettes 17380 Yves

Mail : .....

Téléphone : .....

Signature :

Destinataires : copie à secretaire@carrelets-charentais.com
Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr
Mairie d'Yves à l'adresse : mairie-yves@wanadoo.fr
Mairie de Fouras à l'adresse : mairie@fouras-les-bains.fr

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

⚠ **IL Y A URGENCE !!** ⚠

ACCÈS AU BORD DE MER BIENTOT DÉFINITIVEMENT INTERDIT DANS LA BAIE D'YVES ET L'ANSE DE FOURAS !

- Nous, les promeneurs, les pêcheurs, les joggeurs, les familles, dans quelques temps (1 an maximum), nous n'aurons plus le droit de faire ce que nous faisons aujourd'hui, ici-même.
- Les hautes autorités de l'état, vont faire passer la zone qui va de la maison de retraite de Fouras au restaurant La Havane aux Boucholeurs, en revenant le long de la 4 voies jusqu'au Ball-Trap de Fouras, les Valines et la maison de retraite via l'île d'Aix, en Réserve Naturelle Nationale (1300ha).
- De ce fait, interdiction de faire du bateau, de se baigner, de se promener et de promener son chien, de pêcher à pied ou encore d'aller aux pontons situés sur la baie d'Yves, l'anse de Fouras.

La pêche aux pontons, le jogging, la promenade avec son chien, c'est FINI, FINI, FINI !

Venez exprimer votre opposition à ce projet en participant à l'ENQUETE PUBLIQUE A LA MAIRIE DE YVES ET DE FOURAS AUX HORAIRES D'OUVERTURE DU 16/11 AU 16/12/2021

VENEZ EN DÉBATTRE
Le 10 décembre 2021 à 18H30
Salle du Ball-Trap de Châtelaillon

Association Tous Unis pour la Défense de l'Anse de FOURAS.
T.U.D.A.F.
Mail : asso.def.anse.fouras@gmail.com
Tel : 06 13 41 92 18

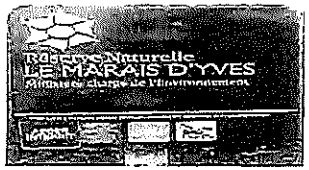

Cette pancarte bientôt sur tout notre littoral

Comme vos masques ne jetez pas cette affiche sur la voie publique

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !
Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la «Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves», pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la «protection de la biodiversité» qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'«experts», su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des «scientifiques» et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

Nom : Dumoussaud Prénom : YOAN

Adresse : 3 Rue des Novettes 17380 Yves

Mail : .....

Téléphone : .....

Signature : KOAN

Destinataires : copie à secretaire@carrelets-charentais.com
Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr
Mairie d'Yves à l'adresse : mairie-yves@wanadoo.fr
Mairie de Fouras à l'adresse : mairie@fouras-les-bains.fr

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

⚠ **IL Y A URGENCE !!** ⚠

ACCÈS AU BORD DE MER BIENTOT DÉFINITIVEMENT INTERDIT DANS LA BAIE D'YVES ET L'ANSE DE FOURAS !

- Nous, les promeneurs, les pêcheurs, les joggeurs, les familles, dans quelques temps (1 an maximum), nous n'aurons plus le droit de faire ce que nous faisons aujourd'hui, ici-même.
- Les hautes autorités de l'état, vont faire passer la zone qui va de la maison de retraite de Fouras au restaurant La Havane aux Boucholeurs, en revenant le long de la 4 voies jusqu'au Ball-Trap de Fouras, les Valines et la maison de retraite via l'île d'Aix, en Réserve Naturelle Nationale (1300ha).
- De ce fait, interdiction de faire du bateau, de se baigner, de se promener et de promener son chien, de pêcher à pied ou encore d'aller aux pontons situés sur la baie d'Yves, l'anse de Fouras.

La pêche aux pontons, le jogging, la promenade avec son chien, c'est FINI, FINI, FINI !

Venez exprimer votre opposition à ce projet en participant à
l'ENQUETE PUBLIQUE A LA MAIRIE DE YVES ET DE FOURAS AUX HORAIRES D'OUVERTURE DU 16/11 AU 16/12/2021

VENEZ EN DÉBATTRE
Le 10 décembre 2021 à 18H30
Salle du Ball-Trap de Châtelaillon

Association Tous Unis pour la Défense de l'Anse de FOURAS.
T.U.D.A.F.
Mail : asso.def.anse.fouras@gmail.com
Tel : 06 13 41 92 18

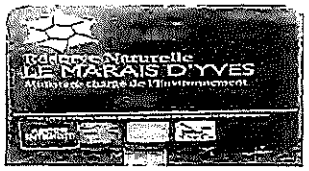

Cette pancarte bientôt sur tout notre littoral

Comme vos masques ne jetez pas cette affiche sur la voie publique

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !
Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la «Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves», pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la «protection de la biodiversité» qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'«experts», su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des «scientifiques» et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

Nom : Gruguet ..... Prénom : Roanna .....
Adresse : 3 rue des Navettes 17380 Yves .....
Mail : .....
Téléphone : .....
Signature : Gruguet

Destinataires : copie à secretaire@carrelets-charentais.com
Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr
Mairie d'Yves à l'adresse : mairie-yves@wanadoo.fr
Mairie de Fouras à l'adresse : mairie@fouras-les-bains.fr

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

Sujet : [INTERNET] Projet d'extension de la Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves - Enquête publique
De : "Jean-Charles KOENIG" <Jean-Charles.Koenig@laposte.net>
Date : 30/11/2021 10:53
Pour : <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>
Copie à : "ROBLIN Didier" <mairie-yves@wanadoo.fr>, "COIRIER Daniel" <mairie@fouras-les-bains.fr>

Mortagne, le mardi 30 novembre 2021, 10h38

Monsieur le Préfet de Charente Maritime,
Monsieur le Maire de Fouras les Bains,
Monsieur le Maire de Yves,

Je vous prie de trouver en pièces jointes les pétitions relatives au Projet d'extension de la Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves qui m'ont été remises à votre intention par :

- **M. Alain FREMIT**
- **M. Christian MALDIDIER**
- **Mme Evelyne FREMIT**
- **Mme Evelyne TONNERRE**
- **Mme Fabienne TELNOFF**
- **M. Fabrice NEGRET**

Je vous en souhaite bonne réception,

Cordialement,

Jean-Charles KOENIG
21 rue Jean PERRY - Mortagne
17290 THAIRÉ D'AUNIS
Mobile :+33 (0)6 12 18 02 07

Pièces jointes :

Alain FREMIT.pdf	30 octets
Christian MALDIDIER.pdf	30 octets
Evelyne FREMIT.pdf	30 octets
Evelyne TONNERRE.pdf	30 octets
Fabienne TELNOFF.pdf	30 octets
Fabrice NEGRET.pdf	30 octets

⚠ **IL Y A URGENCE !!** ⚠

ACCÈS AU BORD DE MER BIENTOT DÉFINITIVEMENT INTERDIT DANS LA BAIE D'YVES ET L'ANSE DE FOURAS !

- Nous, les promeneurs, les pêcheurs, les joggeurs, les familles, dans quelques temps (1 an maximum), nous n'aurons plus le droit de faire ce que nous faisons aujourd'hui, ici-même.
- Les hautes autorités de l'état, vont faire passer la zone qui va de la maison de retraite de Fouras au restaurant La Havane aux Boucholeurs, en revenant le long de la 4 voies jusqu'au Ball-Trap de Fouras, les Valines et la maison de retraite via l'île d'Aix, en Réserve Naturelle Nationale (1300ha).
- De ce fait, interdiction de faire du bateau, de se baigner, de se promener et de promener son chien, de pêcher à pied ou encore d'aller aux pontons situés sur la baie d'Yves, l'anse de Fouras.

La pêche aux pontons, le jogging, la promenade avec son chien, c'est FINI, FINI, FINI !

Venez exprimer votre opposition à ce projet en participant à
l'ENQUETE PUBLIQUE A LA MAIRIE DE YVES ET DE FOURAS AUX HORAIRES D'OUVERTURE DU 16/11 AU 16/12/2021

VENEZ EN DÉBATTRE
Le 10 décembre 2021 à 18H30
Salle du Ball-Trap de Châtelaillon

Association Tous Unis pour la Défense de l'Anse de FOURAS.
T.U.D.A.F.
Mail : asso.def.anse.fouras@gmail.com
Tel : 06 13 41 92 18

Cette pancarte bientôt sur tout notre littoral

Comme vos masques ne jetez pas cette affiche sur la voie publique

---

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !
Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la «Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves», pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la «protection de la biodiversité» qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'«experts», su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des «scientifiques» et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

Nom : FRÉMIT Prénom : Alain
Adresse : 66 avenue de la côte des sables Yves
Mail : alain.fremit@gmail.com
Téléphone : 07 71 17 66 61
Signature :

Destinataires : copie à secretaire@carrelets-charentais.com
Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr
Mairie d'Yves à l'adresse : mairie-yves@wanadoo.fr
Mairie de Fouras à l'adresse : mairie@fouras-les-bains.fr

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !
Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la «Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves», pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la «protection de la biodiversité» qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'«experts», su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des «scientifiques» et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous demandons que la limite de la partie maritime de la réserve soit arrêtée à au moins 100 m du trait de côte.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

Nom : MALDIDIER Prénom : Christian

Adresse : 19 Avenue MOZART - 75016 PARIS

Mail : Maldid@club-internet.fr

Téléphone : 01 71 18 65 76

Signature :

Destinataires :
Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr
Mairie d'Yves à l'adresse : mairie-yves@wanadoo.fr
Mairie de Fouras à l'adresse : mairie@fouras-les-bains.fr

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »
Copie à secretaire@carrelets-charentais.com

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !
Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la «Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves», pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la «protection de la biodiversité» qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'«experts», su respecter et préserver la *biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux* que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des «scientifiques» et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

Nom : FRÉMIT ..... Prénom : Evelyne .....

Adresse : 66 Avenue Cabane des Sables - Yves

Mail : evelyne.fremit@gmail.com

Téléphone : 06 85 40 76 99

Signature :

Destinataires : copie à secretaire@carrelets-charentais.com
Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr
Mairie d'Yves à l'adresse : mairie-yves@wanadoo.fr
Mairie de Fouras à l'adresse : *mairie@fouras-les-bains.fr*

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

Pétition

Trop c'est trop !
Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la «Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves», pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la «protection de la biodiversité» qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'«experts», su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des «scientifiques» et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous demandons que la limite de la partie maritime de la réserve soit arrêtée à au moins 100 m du trait de côte.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

Nom : Tonnerre ..... Prénom : Evelyne .....

Adresse : 18 Rue Jean Parry 17290 Chaire D'Aunis

Mail : evelynetonnerre@gmail.com .....

Téléphone : 06.60.67.69.53 .....

Signature : Tonnerre

Destinataires :
Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr
Mairie d'Yves à l'adresse : mairie-yves@wanadoo.fr
Mairie de Fouras à l'adresse : mairie@fouras-les-bains.fr

Par mail, objet du mail : « **Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique** »
Copie à secretaire@carrelets-charentais.com

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !
Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la «Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves», pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la «protection de la biodiversité» qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'«experts», su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des «scientifiques» et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous demandons que la limite de la partie maritime de la réserve soit arrêtée à au moins 100 m du trait de côte.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

Nom : TELNOFF Prénom : FABIENNE

Adresse : 37 RUE DE L'AVENIS 17290 AIGREFEUILLE

Mail : fab.telnet@WANADOO.fr

Téléphone : 06 19 84 27 21

Signature :

Destinataires :
Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr
Mairie d'Yves à l'adresse : mairie-yves@wanadoo.fr
Mairie de Fouras à l'adresse : mairie@fouras-les-bains.fr

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »
Copie à secretaire@carrelets-charentais.com

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !
Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la «Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves», pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la «protection de la biodiversité» qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'«experts», su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des «scientifiques» et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous demandons que la limite de la partie maritime de la réserve soit arrêtée à au moins 100 m du trait de côte.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

Nom : NEGRET Prénom : FABRICE

Adresse : 13 RUE DU CHATEAU D'EAU AIGREFEUILLE

Mail : CARDONNERIE.NEGRET@ORANGE.FR

Téléphone : 06 20 42 01 63

Signature :

Destinataires :
Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr
Mairie d'Yves à l'adresse : mairie-yves@wanadoo.fr
Mairie de Fouras à l'adresse : mairie@fouras-les-bains.fr

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »
Copie à **secretaire@carrelets-charentais.com**

Sujet : [INTERNET] Avis projet RN Yves
De : Pascal et Patricia <pascal.bourguin1@orange.fr>
Date : 30/11/2021 10:27
Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Bonjour,

J'émets un avis favorable au projet d'extension de la RN du marais d'Yves, au vu des documents mis à disposition .

Respectueusement,

Patricia Bourguin

Sujet : [INTERNET] Consultation publique extension marais d'Yves
De : ppbou@laposte.net
Date : 30/11/2021 10:21
Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Madame, Monsieur,

Je vous communique mon avis à propos du projet d'extension du marais d'Yves : très favorable .

Avec mes salutations,

Pascal Bourguin

Sujet : [INTERNET] marais d'Yves
De : Françoise Morillon <fangirard7@gmail.com>
Date : 30/11/2021 09:28
Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Je suis favorable à l'extension de la Réserve du Marais d'Yves.
Françoise Morillon
5,Place de la Chaume
17180 Périgny